

AVIS DE COURSE

Championnat de ligue Pays de la Loire Handi-Valide Club de Voile de La Flèche Grade 5A Dimanche 12 septembre 2021 Lac de la Monnerie, La Flèche

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux, y compris le règlement du championnat de Ligue Handi-Valide des Pays de la Loire, consultable sur le site de la ligue
- 1.4 - la réglementation sanitaire qui sera en vigueur à cette période.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 17 h le samedi 11 septembre au CV La Flèche.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Mini-J et Hansa, personnes en situation de handicap et valides.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles, souhaitant bénéficier d'un hébergement le samedi soir aux Berges de la Monnerie situées à 100 m du Club doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription qu'ils trouveront sur le site du Club, <http://clubvoilelafleche.jimdo.com/>, et en l'envoyant, avec les droits requis, à *Club de Voile de la Flèche, Lacs de la Monnerie, 72200 LA FLECHE* avant le 25 août.
- 4.4 Pour faciliter leur accueil et l'organisation de la compétition, les autres bateaux admissibles peuvent s'inscrire avant le 08 septembre sur le site du club, <http://clubvoilelafleche.jimdo.com/>. Ils confirmeront leur inscription et paieront leurs droits d'inscription à leur arrivée à La Flèche.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au dimanche 12 septembre 10 h 00.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription
Mini-J et Hansa	10 € par coureur

Sont inclus l'organisation de la compétition, l'aide à la mise à l'eau et à la sortie de l'eau des bateaux, le pot de clôture.

5.2 Autres frais :

- hébergement pour la nuit du samedi au dimanche avec repas du samedi soir, nuitée, petit-déjeuner et taxe de séjour : **58 €**

- diner du samedi soir seul sans boisson : **15 €**

réservation et règlement à adresser par chèque à l'ordre du Club de Voile de La Flèche avant le 28 août, cf article 4.3

6 PUBLICITE

Sans objet

6

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 11 septembre	17 h 00	18 h 00
Dimanche 12 septembre	9 h 00	10 h 00

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Mini-J et Hansa
Dimanche 12 septembre	10 h 30	Courses à suivre

8.4 Nombre de courses :

Classe	Maximum
Mini-J et Hansa	6 courses

8.5 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est indiquée dans le tableau de l'article 8.3.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 h 30

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit : banane, triangle ou autre parcours construit adapté au plan d'eau.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après

la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant _ ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : pour chaque classe, 1 coupe au premier du classement open, 1 coupe au premier handi, 1 coupe à la première féminine, 1 coupe à la première féminine handi.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Club de Voile de La Flèche : 02.43.94.25.50 ou de préférence par mail cvf.laflechevoile@gmail.com

Philippe Gandar : 06.89.69.01.58 ou philgandar@wanadoo.fr

Arbitres :

Président du comité de course : Yannick Le Bras, C.V. La Flèche

Président du jury : Jean-Luc Gauthier, C.V. La Flèche

